

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 148-2022

Objet : Vœu de soutien à Salah HAMOURI

Rapporteur : Hugues TUPIN

Notre compatriote Monsieur Salah Hamouri, avocat franco-palestinien de 37 ans, spécialisé dans la défense des Droits Humains et travaillant pour l'ONG Addameer, défend à ce titre, devant les tribunaux israéliens, des citoyens palestiniens victimes de la politique d'apartheid qui prévaut aujourd'hui en Israël et en Palestine occupée.

Demeurant à Jérusalem où il est né d'une mère française professeure de français et d'un père palestinien restaurateur, Salah Hamouri est une nouvelle fois emprisonné en Israël depuis le 7 mars 2022, en étant placé en détention administrative, sans procès, sans que lui ait été notifié aucun motif d'inculpation et en s'appuyant sur des « preuves » tenues secrètes, même pour son avocat.

Monsieur Salah Hamouri est marié ; sa femme française et ses 2 enfants nés en France qui résident dans notre pays, se voient interdire depuis janvier 2016 de le rejoindre à Jérusalem contrairement à toutes les conventions internationales.

Lui-même s'est vu retirer son droit acquis de naissance de résident permanent de Jérusalem Est et si cette décision est confirmée, il est expulsable à tout moment.

La détention « administrative » qui le frappe, hérité des pratiques coloniales du mandat britannique sur la Palestine au début du siècle dernier, est utilisée par les autorités israéliennes pour emprisonner arbitrairement par périodes allant jusqu'à 6 mois, renouvelables à l'infini, tout opposant à leur politique dans les territoires palestiniens.

Les autorités européennes et françaises ont exprimé à de multiples reprises leur vive préoccupation concernant un dispositif aussi contraire à tous les usages démocratiques.

Lors d'une précédente détention, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, des vœux ont été adoptés en 2017-2018 par plusieurs conseils municipaux du Sud-Finistère pour demander la libération pour de M. Salah Hamouri : à **Douarnenez**, Pont l'Abbé et Quimper. Il a été libéré en décembre 2018 grâce à la mobilisation nationale et européenne en sa faveur.

Les autorités françaises ont été amenées elles aussi à agir en faveur de notre compatriote. Le Président Nicolas Sarkozy et le Ministre des Affaires étrangères M. Alain Juppé sont intervenus en leur temps auprès du gouvernement israélien pour obtenir sa libération. Le Président Emmanuel Macron s'en est entretenu avec les autorités israéliennes et, son chef de cabinet, dans un courrier, a précisé que : *« l'ensemble des services français sont mobilisés sur ce dossier. »*

Les organisations de défense des Droits Humains, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, l'ACAT (Association des Chrétiens contre la Torture), Caritas International, l'Union Juive Française pour la Paix, une Autre Voix Juive, le Syndicat des Avocats de France et bien d'autres ont demandé la libération de Monsieur Salah Hamouri.

De nombreuses personnalités sont intervenues dans ce sens comme MM. Michel Warschawski (historien et militant israélien, fils de l'ancien Grand Rabbin de Strasbourg), Jean Ziegler (Vice-Président du comité consultatif des Droits de l'Homme de l'ONU), Rony Brauman (fondateur de Médecins sans Frontières), les cinéastes Ken Loach, Robert Guédiguian, l'acteur François Cluzet, M. Richard Falk (professeur de droit international aux USA), M. Dov Kénin député israélien à la Knesset, etc....

Aujourd'hui, la troisième période de trois mois de détention administrative de M. Salah Hamouri vient de se terminer. Alors qu'il était menacé d'une expulsion immédiate, il est maintenu en détention administrative au moins jusqu'au 1er janvier 2023. Tout risque de prolongation de sa détention administrative ou d'expulsion n'est pas écarté. La solidarité reste donc nécessaire.

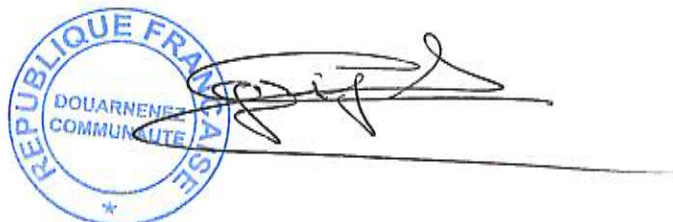
C'est pourquoi, le Conseil Communautaire du Pays de Douarnenez, fidèle à sa tradition de défense des Droits de l'Homme à laquelle est attachée la population de notre territoire, et face à une violation aussi flagrante des traités internationaux,

- **Exige la libération de notre compatriote Monsieur Salah HAMOURI**
- **Demande au gouvernement et au Président de la République d'agir avec la plus grande fermeté pour que soient levées toutes les mesures de privation de liberté dont il est victime et pour que lui soit garanti le droit de résider et de vivre avec sa famille à Jérusalem-Est.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité les dispositions proposées. Abstentions : 9 (I. CLEMENT, D. BOUCHERON, J. POITEVIN, P. LE MOIGNE, D. TILLIER, J. MANNEVEAU, B. POULMARC'H, R. KERVAREC, M.T. HERNANDEZ), contre : 2 (H. SAVINA, A. GUILLEMOT), pour : 15.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

**Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL**



The image shows a blue circular stamp with the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" around the top edge and "DOUARNENEZ COMMUNAUTE" around the bottom edge. A star is visible at the bottom center of the stamp. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Grijol". A horizontal line extends from the end of the signature across the page.